Madame le Maire,

M. l’adjoint au service de l’urbanisme de La Seyne Sur Mer,

Notre démarche est relative au PC 083 126 18 C0008 M02 concernant la propriété de la SARL Le Carrefour située au 74 Boulevard Henri Villa 83500 La Seyne Sur Mer.

Nous demandons ici un recours gracieux pour dénoncer ce PC modifié et accepté par 9 mai 2022 par le service d’urbanisme de La Seyne Sur Mer.

Ce projet n’est pas acceptable pour une raison simple : une partie de l’aménagement côté mer, végétal et architectural, ne tient pas compte du sentier littoral qui longe la côte.

Ce sentier littoral est un ouvrage important, bien visible sur les photos aériennes (Google) mais totalement absent sur le plan présenté.

Encore plus grave, un édifice ressemblant à un garage empiète carrément sur ce chemin littoral, sur toute sa largeur. Cet édifice est tout simplement hors la loi, si on se base sur les décrets de 1986 de la Loi Littoral. Des photographies sur notre site web illustrent cette agression territoriale :

http://www.littoral-seynois.fr/pages/les-sites-seynois/sentier-de-mar-vivo-a-la-vernette.html

En conclusion, ce PC révèle des anomalies flagrantes, sur le plan, sur la démarche trompeuse et même des infractions d’occupation illicite d’un terrain inaliénable. Or les modifications proposées dans ce PC en bordure de mer ignorent totalement ce sentier littoral.

C’est pour ces raisons que nous vous demandons de casser immédiatement ce permis de construire 083 126 18 C0008 M02.

Avec l’expression de nos sentiments les plus respectueux.

Pour l’Association Littoral Seynois, le Président André Delacourte